

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2012

Le vendredi 3 février 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 26 janvier 2012, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire - Serge SECOND, 1^{er} adjoint – René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint – Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe – MM. Olivier DUMAS – Gilbert BERRUYER – Mmes. Marie BLANCO – Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN – Mmes. Françoise MACHUT – Florence MARGARON.

Excusés ou absents : MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué – Serge PERRAUD – Mme. Sylvaine L'HOTE.

Monsieur Roland CHANCRIN a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 30.

Monsieur le Maire indique que M. Daniel POSTIC a donné procuration à M. Serge SECOND.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : choix du Maître d'Œuvre pour le projet d'aménagement de la Place du Maquis de Chambaran.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le souhait du Conseil était d'aller vers un projet de modification du PLU prévoyant notamment :

- L'ouverture de quelques zones constructibles AU,
- L'autorisation de rénovation pour quelques maisons abandonnées situées en bordure de voirie. Ces autorisations avaient été refusées lors de la mise en place du PLU mais ces maisons sont déjà desservies (voirie, eau, électricité) et leur mise en rénovation ne créerait pas de nouvelles servitudes pour la Commune,
- Une plus grande souplesse à l'égard des exploitations agricoles,
- La construction d'une nouvelle Gendarmerie, voire d'autres projets.

Monsieur Fabrice LATUILERIE, Urbaniste, présente et commente au Conseil Municipal le bilan de la politique de logement et de consommation des surfaces par urbanisation dans le cadre du PLU existant depuis 3 ans. Ce bilan confirme la nécessité d'engager une procédure de modification du PLU : une procédure courte mais nécessitant tout de même une enquête publique.

Pour finir, Monsieur le Maire propose au Conseil de confirmer l'autorisation déjà donnée pour mandater le Cabinet d'Urbanisme LATUILERIE pour les trois missions nécessaires à ce projet de modification du Plan Local d'Urbanisme :

- Etude pour l'établissement du bilan du PLU,
- Etude pour l'ouverture à l'urbanisation de zones AU,
- Etude pour la modification du PLU.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE BIENS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE-CHAMBARAN

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la prise de compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran, les Communes qui étaient adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure se sont vu restituer de façon théorique tous leurs biens (actifs, passifs...) au 1^{er} janvier 2012. Il explique que ces biens doivent désormais être mis à disposition de la CCBC qui, elle-même, les fera désormais gérer par le SIEG.

Monsieur le Maire rappelle en outre que cette mesure concerne les vingt-et-une communes de la CCBC ainsi que la Commune de Dionay.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer, concernant les biens de Roybon, en faveur de cette nouvelle mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES BUDGETS EN PRÉFECTURE

Depuis 2008, la Commune transmet en préfecture les arrêtés et délibérations par voie dématérialisée. Afin d'élargir le périmètre des actes télétransmis à l'envoi dématérialisé des documents budgétaires (compte administratif et budget primitif) à compter de l'exercice 2012, le conseil municipal doit délibérer afin :

- de valider la télétransmission des actes budgétaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

En séance du conseil municipal du 16 décembre dernier, en vue que l'expérimentation de l'entretien professionnel devienne effective, le conseil municipal avait délibéré afin d'autoriser M. le Maire à lancer cette procédure et solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. Le CTP du CDG ayant donné un avis favorable, il convient à présent de valider l'expérimentation de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation annuelle pour une mise en application de cette nouvelle formule dès cette année.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ

Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent, cette IAT était versée systématiquement sans tenir compte de l'absentéisme de l'agent. Il propose de modifier la délibération initialement prise afin que les absences en cas de congés de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée soient prises en compte dans le calcul de l'IAT. A ce titre, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal afin de modifier les conditions d'octroi de cette indemnité et d'en fixer les modalités d'attribution. Un délai de carence de 20 jours calendaires sera appliqué. Les taux restent inchangés.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

CONTOURNEMENT ROUTIER DU VILLAGE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des conclusions de Mme. Anne MITAULT, commissaire enquêteur chargée de l'enquête parcellaire relative au projet de contournement nord du Centre-Bourg de la Commune de Roybon, enquête qui s'est déroulée du 17 octobre au 4 novembre 2011.

Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable assorti de trois recommandations :

- Il est nécessaire de mettre à jour les documents d'urbanisme de la Commune.
- Il est nécessaire de renoncer aux emprises envisagées sur trois parcelles, emprises n'apparaissant pas justifiées dans le cadre du projet.
- Il est nécessaire de continuer la concertation avec les propriétaires, tant pour affiner le plus efficacement possible le tracé de la nouvelle route, que pour assurer, à chacun d'eux une indemnité juste et équitable, à travers une estimation fine de la qualité des différents terrains traversés.

➔ *Le conseil Municipal prend acte unanimement et favorablement de ces recommandations.*

DEMANDE DE SUBVENTIONS EUROPÉENNES

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à demander des subventions européennes concernant la réalisation du contournement et l'aménagement des places du village.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

PÉRIMÈTRE DU FUTUR SAGE (SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA GESTION DES EAUX)

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'examen de cet élément de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil, les préfets de Drôme et d'Isère ayant récemment lancé une consultation sur ce sujet.

OPERATIONS SUR DIVERS CHEMINS RURAUX

Dossier DUFIEUX : Monsieur Roland CHANCRIN propose qu'une partie du chemin de la Verrerie située près de la route du Col de Toutes-Aures soit attribuée à Monsieur DUFIEUX qui en deviendra donc propriétaire ; les frais de géomètre seront à charge de la Commune. Ceci viendra en contrepartie de la cession au CCAS par M. DUFIEUX d'une parcelle d'environ 580 m², déjà aménagée en zone de chargement permettant l'exploitation d'une coupe de bois importante, située à proximité et appartenant au CCAS.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

Dossier « Chemin de La Fortonière » : Monsieur Roland CHANCRIN propose d'aliéner seulement une partie du chemin rural de la Fortonière : la partie située entre les maisons BUISSON et BIETRIX ; la partie restante étant bordée par des parcelles dont il est impossible de trouver les propriétaires héritiers. Les frais de géomètre seront à charge de la Commune.

➔ *Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.*

Dossier « COTTET/LAMBERT » à la Verne : suite au déplacement d'une partie du chemin rural situé au Mas de la Verne (déplacement voulu par les deux propriétaires riverains, Messieurs COTTET et LAMBERT), il se trouve qu'une surface de terrain d'environ 1 100 m² a été acquise par M. LAMBERT. Monsieur CHANCRIN propose que pour régularisation, le Conseil donne son accord pour procéder à la vente de cette surface à M. LAMBERT. Le prix sera fixé ultérieurement. Les frais de géomètre seront à charge de la Commune.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

TRAVAUX AU LAC

Monsieur Serge SECOND indique qu'une réunion a eu lieu en préfecture le 21 janvier 2012 avec sa participation et celle de Daniel POSTIC. Il a été décidé de canaliser la rivière Aigue-Noire avec un tuyau de 500 mm sur une longueur d'une trentaine de mètres afin de rejoindre le tuyau de 600 mm au niveau de l'actuelle tourelle de vidange. Cette canalisation permettra de se préserver des eaux et des boues pour permettre la construction de la future tourelle. Le début des travaux est fixé au 27 février 2012.

Parallèlement à ces travaux, il y aura impérativement lieu de mettre en place un plan d'élimination des boues.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MAQUIS DE CHAMBARAN

Monsieur René CHOC rappelle que le montant prévu des travaux pour l'aménagement de cette place est de 400 000 € HT et qu'une procédure d'appel d'offre a été lancée afin de choisir le Maître d'Œuvre.

L'analyse des offres montre que les trois candidats présentent les mêmes références techniques et que, par conséquent, le choix doit se faire sur le critère financier. Monsieur René CHOC propose de retenir le Cabinet Alp'Etudes pour un montant de 33 200 € HT.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Des réunions de la Commission « Travaux » auront donc lieu prochainement avec le Cabinet Alp'Etudes.

Pour affiner l'étude sur cet aménagement, Monsieur Olivier DUMAS propose qu'au fur et à mesure de l'avancée de l'étude, les dossiers et plans soient envoyés par mail aux membres de la Commission avant chaque réunion.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Examen d'un éventuel projet de piscine (27 000 €) dans le camping.
- Constatation d'une diminution du nombre d'élèves de l'école primaire communale susceptible d'entraîner une suppression de classe à la rentrée scolaire de septembre 2012.
- Examen de l'éventualité d'ouverture d'un commerce de boucherie certains matins de la semaine.
- Discussion à propos de la récente fermeture du magasin de fleurs et d'une solution possible, envisageable avec un professionnel de même nature.
- Discussion sur le projet d'un Collège pour enfants autistes.
- Organisation d'une réunion avec les Commerçants et Artisans de Roybon le 21 février à 20h 00 en mairie.
- La commission « prospective » du Conseil Municipal se réunira en mairie le 29 février à 19h 00.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 35.

